

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2017-02-12 Zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars-Plate-formage pour l'accueil d'une entreprise à besoins spécifiques-Demande de subventions

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2017-01-22 relative à la vente d'une parcelle de foncier Zac des Grands Sillons à la Société POLYGRANIT,

La société Polygranit, installée à Grandvillars rue de la Batterie, tant en raison du développement de ses marchés que des investissements que l'entreprise va réaliser, souhaite implanter un nouveau site sur la Zac des Grands Sillons à Grandvillars qui correspond pleinement à ses attentes :

- Proximité avec l'ancienne entreprise évitant un important déplacement des salariés
- Eloignement des espaces d'habitation
- Accès rapide à la RN 1019 et aux circuits de logistiques
- Disponibilité d'un terrain permettant de répondre aux développements futurs
- Centralité vis à vis des clients et lieux de ventes.

Le terrain ciblé sur la zone d'activités représente une surface totale de l'ordre de 15 000 m² (comprenant une partie non constructible en raison de la présence d'éléments boisés à conserver) à prendre dans la parcelle Section A n° 1104 d'une surface totale de 3ha54aet 63ca

Compte tenu de l'activité particulière de l'entreprise (taille de granit et autres roches), le terrain ne peut en l'état satisfaire aux contraintes de fortes portances de l'entreprise. Il convient donc de compléter l'aménagement standard initial de la zone par un renforcement de la structure de son sol afin d'admettre l'installation des infrastructures visées.

La collectivité projette donc de plate-former le terrain selon une méthode à établir en fonction des études de sols et expertise du maitre d'œuvre pour optimiser les performances du sol avant cession du terrain à l'entreprise en vue de l'implantation immédiate mais aussi son extension.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 500 000,00 € HT.

Ainsi, l'objectif est de solliciter l'Etat, via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté conformément au tableau de financement ci-dessous.

Tableau de financement prévisionnel :

Dépenses (en euros HT)		Recettes		
Études préalables	5 000,00	État DETR	100 000,00	20 %
Travaux	450 000,00	RBFC	100 000,00	20 %
Frais de maîtrise d'œuvre + annexes (CT/SPS)	45 000,00	CCST autofinancement	300 000,00	60%
TOTAL	500 000,00	TOTAL	500 000,00	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions des membres présents décide :

- D'adopter le projet de plate-formage de la parcelle destinée à être vendue pour un montant estimatif de 500 000 € HT,
- D'adopter le plan de financement ainsi présenté ci-dessus, et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR ainsi que de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et toute autre subvention (Etat, Région, Département etc....), la participation de la CCST venant équilibrer l'opération,
- D'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,



Et publication ou notification le 13 MARS 2017

Le Président,



